

Les nouveaux paradigmes de l'Archive

Le séminaire public « Les nouveaux paradigmes de l'Archive » est coordonné par le Conservatoire National des Arts et Métiers (laboratoire Dicen-IDF) et les Archives Nationales en partenariat avec le LabEx hastec. Il est ouvert aux chercheurs, jeunes chercheurs, étudiants (niveau Master) en archivistique, documentation, et traitement des Data, et professionnels des archives et du Records Management.

Il propose d'analyser les nouveaux paradigmes de l'Archive liés à la généralisation des documents numérisés ou nativement numériques et des données massives. L'enjeu est d'identifier les disruptions liées aux mutations numériques du document, aux flux de data, au rôle des algorithmes, et à l'intelligence artificielle, et d'envisager les conséquences des nouvelles productions issues de la société et des organisations publiques et privées, sur les pratiques archivistiques : Comment les missions traditionnelles de collecte, de conservation, de classement et de communication s'adaptent-elles déjà et s'adapteront-elles à ces nouveaux objets?

Comité Scientifique :

Evelyne Broudoux (Cnam)
Ghislaine Chartron (Cnam)
Françoise Lemaire (AN)
Rosine Lheureux (AN)

Yann Potin (AN)
Clothilde Roullier (AN)
Claire Scopsi (Cnam)
Martine Sin Blima-Barru (AN)

Le séminaire *les nouveaux paradigmes de l'Archive* est lié aux programmes collaboratifs *Compétences et savoirs (1)* et *7 cultures savantes numériques (7)* du [LabEx Hastec](#).

Programme 2019

Séance 1 mercredi 30 janvier, 10h00 - 12h30

Cnam Paris, Amphithéâtre Robert Faure, 292 rue Saint-Martin, 75003 Paris [télécharger le plan d'accès](#)

Evolutions terminologiques et conceptuelles de l'archivage en environnement numérique. Changements d'échelle et de granularité

Les fondements pour une science générale d'organisation des documents posés en Europe au début du XXe siècle par Paul Otlet doivent aujourd'hui être repensés pour intégrer le fragment ou la donnée, en tant que description élémentaire de nature numérique représentée sous forme codée, d'une réalité (chose, événement, mesure, transaction, etc.) en vue d'être collectée, enregistrée, traitée, manipulée, transformée, conservée, archivée, échangée, diffusée et

communiquée. Le traitement documentaire en tant qu'ensemble de choix et d'actions qui détermine la description et l'accès aux ressources s'adapte et anticipe les futures évolutions. En effet, deux principales modifications sont en cours dans l'écosystème de la gestion des connaissances enregistrées : les données doivent être renseignées au même titre que les documents ; les données peuvent être massives doivent pouvoir être archivées.

Participants :

- Claire Scopsi introduction scientifique
- Martine Sim Blima Barro, Responsable du département de l'archivage électronique et des archives audiovisuelles des AN.
- Bertrand Caron, Expert métadonnées de préservation, Bibliothèque Nationale de France

Animation : Rosine Lheureux, Claire Scopsi

Séance 2 – mercredi 13 mars, 10h00 - 12h30

Archives Nationales, Site de Pierrefitte, salles de commission 3 et 4 [Informations d'accès](#)

Le traitement des données de masse

La dématérialisation des principales activités d'enregistrement de données issues du monde social et économiques, tant par l'Etat que par les acteurs privés, pose ouvertement la question de leur accessibilité, certes, mais avant tout du traitement archivistique de ces mêmes données. Les big data ou données de masse, sont les flux de données numériques textuelles, audiovisuelles produites en masse par l'activité quotidienne des entreprises privées ou publiques, ou des organismes scientifiques. Elles sont issues des instruments de mesure, des processus de travail collectifs, des publications en ligne ou des collectes de l'activité des internautes. Elles sont disponibles sous des formes brutes, ou reformatées par des algorithmes. (ce sont deux univers de données volumineuses traitées par des personnes et avec des réalités de traitement différents). Les discours des nouveaux *business models* et la transformation numérique ont attiré l'attention des entreprises sur l'usage et la valeur économique des jeux de données, mais la question de leur archivage est encore peu évoquée. L'archivage doit assurer la pérennité, et l'intelligibilité de ces données. Il doit également en garantir l'authenticité, la fiabilité, et le respect des règles juridiques et éthiques. Avec le changement d'échelle, les archivistes doivent assurer la maîtrise de contenus hétérogènes sans pouvoir les consulter.

Quelle organisation, quelle place pour les contrôles de qualité, une fois que l'humain n'est plus le seul acteur à intervenir en production de métadonnées sur les archives dont il assure la conservation ? Les modèles de description doivent-ils évoluer de manière à ne plus répondre forcément à des standards définis a priori, mais plutôt à des modes de consultation déterminés en aval par les moteurs d'interrogation ? C'est aux questions structurelles soulevées par le recours au numérique et à l'intelligence artificielle que cette séance propose de se consacrer,

En vue de ne pas limiter la séance aux données de masse à valeur (et usage) quantitatif, on s'intéressera au traitement des « données » qualitatives, qu'il s'agisse de mesures à haute valeur scientifique, ou d'archives audiovisuelles de masse (1 million d'heures annuelles supplémentaire à l'Institut national de l'Audiovisuel).

Participants

- Ghislaine Chartron introduction scientifique
- Boris Blanckemane, chef de projet au sein du service du dépôt légal du web (direction des collections) et Jean Carrive, responsable adjoint du département Recherche et innovation numérique (direction de la diffusion et de l'innovation), Institut national de l'audiovisuel (INA)
- Etienne Ollion (Chargé de recherche au CNRS)
- Marie Odile Charaudeau (coordinatrice de l'association Alliance big-data) (sous réserve)

Animation : Ghislaine Chartron, Martine Sim Blima-Barru

Séance 3 – Mercredi 22 mai, 10h00 - 12h30

Cnam Paris, 292 rue Saint-Martin, 75003 Paris [télécharger le plan d'accès](#)

Permanence des missions et nouvelles techniques de la preuve.

A l'heure du numérique et de ses réseaux, l'authenticité du document, la fiabilité de ses copies, qui constituent la preuve par l'original réinterrogent ce qui fait autorité.

La technologie Blockchain qui représente une nouvelle manière d'administrer la preuve est un modèle de désintermédiation décentralisée reposant sur un protocole de cryptographie et qui permet à des organisations autonomes distribuées de réaliser des transactions infalsifiables. La blockchain est un réseau ouvert et décentralisé. Cette décentralisation qui repose sur la confiance est susceptible de poser des problèmes d'autorité lorsque des conflits surviennent, par exemple au sujet des contenus illégaux ou mettant en danger la vie privée des individus. Une gouvernance de la blockchain est donc indispensable avant d'envisager sa mise en place. Quel retour d'expérience au sein des Archives ?

La question de l'articulation de cette technologie avec la stratégie d'archivage de l'Etat sera posée. Le séminaire examinera comment s'établit la confiance dans la sphère publique, depuis le processus d'authentification de la décision politique, jusqu'à la fiabilisation de l'information administrative, au long des opérations d'organisation, de sélection et de transfert et de réutilisation des objets à archiver.

Comment garantir une base documentaire et informationnelle de qualité pour appuyer la prise de décision administrative ? Quels sont les besoins qui caractérisent les différents groupes d'utilisateurs, au-delà du trio initial « administration, citoyen, chercheur » ? Ces interrogations, bien que d'ordre technique, ont des incidences sur les conditions de la transmission d'informations de référence et sur l'exercice de la citoyenneté face au développement l'e-administration.

Participants

- Antoine Meissonnier, Conservateur du patrimoine, Chef du service des archives du ministère de la Justice)
- Klara Sok, doctorante au Dicen-IDF, Cnam Paris (thème de la thèse : La technologie blockchain et les évolutions de l'intermédiation : intermédiation, désintermédiation, réintermédiation)

- Paul Bertrand Professeur à l'Université catholique de Louvain/Louvain la Neuve.

Animation : Evelyne Broudoux et Françoise Lemaire

Séance 4 – 25 juin. 10h00 - 12h30

Archives Nationales, Site de Pierrefitte, salles de commission 3 et 4 [Informations d'accès](#)

Narration 1 – Instruments de recherche et nouvelles formes de narrations

Le numérique pose de façon démultipliée la question de la granularité de l'information et l'accès aux fonds d'archives peut en être bouleversé. Lorsque chaque dossier, registre - ou document d'une façon générale - fait l'objet d'une description dans une base de données, le rôle de l'instrument de recherche - ou disons de l'inventaire pour employer un terme plus commun -, outil de mise en évidence de la structure du ou des fonds se redéfinit : la succession de notices de même format, assortie d'un formulaire de recherche pointu, invite le chercheur à faire fi de l'architecture de l'ensemble archivistique. Parallèlement, l'instrument de recherche "traditionnel" tend à être de moins en moins lu dans sa continuité pour être moissonné par des indexations globales qui en font simplement ressortir quelques îlots, au gré des demandes de l'utilisateur à la machine. Se pose alors la question de l'avenir de ce type d'outil : est-il devenu obsolète ou, au contraire, doit-il être renforcé pour évoluer vers un outil de narration du passé ou d'édition critique, conférant un sens à un ensemble de documents organisés ? Cette seconde hypothèse conduit à se demander si l'on peut envisager une convergence entre les instruments de recherche papier et numériques actuels et les outils d'édition et d'exposition en ligne. Se pose également la question des méthodes d'exploitation des instruments de recherche en ligne lors des opérations de numérisation de fonds : jusqu'où l'image du document doit-elle être ancrée à sa description ? Ces questions que les archivistes sont amenés à se poser dans leurs pratiques méritent également d'être abordées du point de vue de la perception que le chercheur a de la narration transmise et de l'histoire que lui-même commence à générer à partir de la fréquentation des outils de description mis à sa disposition.

Participants

- Stéphane Baciocchi, EHES
- Yann Potin, Archives nationales
- Louis Vignaud, chef de projet sur l'accès et la diffusion des données numériques, Département de l'archivage électronique et des archives audiovisuelles, Archives nationales (

Animation : Claire Scopsi et Clotilde Roullier

Séance 5 - 14 ou 21 octobre. 10h00 - 12h30

Cnam Paris, 292 rue Saint-Martin, 75003 Paris [télécharger le plan d'accès](#)

Narration 2 – Interfaces graphiques et sémiologies numériques

Les interfaces graphiques représentent un double-rôle dans l'accès aux documents, aux fragments et aux données. D'une part, elles sont la couche informationnelle que les utilisateurs manipulent pour accéder et parcourir les structures hébergeant la matière documentaire, elles

représentent donc un lieu de circulation, de découverte, de mise en lien dont la conception requiert des compétences à la fois graphiques et organisationnelles. L'ergonomie des interfaces répond alors à la vérification des exigences de qualité dans le cadre d'une architecture de l'information prédéfinie. D'autre part, dans le cas de l'accès à des contenus organisés de manière complexe, ou générés par des opérations algorithmiques, les interfaces graphiques doivent s'adapter à la transformation des espaces résultant des actions des usagers, en particulier lorsqu'il s'agit d'opérations d'*écrilecture*, c'est-à-dire de lecture outillée supposant des gestes scripturaires laissant des traces reliées à des savoirs disciplinaires et professionnels spécialisés.

C'est donc un véritable récit qui est à orchestrer, une narration qui doit guider les usagers autant dans leurs explorations que dans la réalisation d'opérations exigeant des gestes savants.

Participants

- Martin Morard (IRHT) : Parcourir la Glose de la Bible avec des outils numériques.
- Florence Clavaud, conservateur en chef du patrimoine, chargée de mission Référentiels à la direction des fonds des Archives Nationales.

Animation : Evelyne Broudoux et Yann Potin

Séance 6 – 18 19 ou 25 novembre. 10h00 - 12h30

Archives Nationales, Site de Pierrefitte [Informations d'accès](#)

Entre amnésie et hypermnésie. Effacements, tris et disparitions

La conservation est un acte intentionnel programmé par des humains, selon des choix, débattus, validés collectivement, élaboré en tant que politique et délégué aux machines sous forme d'instructions et de métadonnées. Pourtant, le concept administratif et légal de droit à l'oubli numérique, c'est-à-dire à la revendication volontaire de l'effacement, suggère que les machines n'oublient pas et que les traces des flux numériques ne s'effacent pas. Pour certains, l'effacement et l'oubli paraissent des processus naturels si l'on considère le temps de l'histoire et des mémoires collectives. La mémoire n'est pas incluse dans le numérique, c'est une volonté extérieure qui décide si un traitement contre la disparition doit être appliqué et sans cette décision, le destin des données est tôt ou tard la disparition. Il relève des sociétés humaines de décider le quantum de mémoire qu'il convient de préserver. D'autres considèrent au contraire que les mémoires machiniques stockent des masses de données indifférenciées dans le « cloud ». Les professionnels des archives doivent établir leur posture entre ces deux paradigmes et redéfinir les frontières conceptuelles et pratiques entre les archives, entendues comme mémoire à pérenniser pour le bien commun, et les stocks de données, afin, entre autres, de repositionner les pratiques de tri et d'élimination sur lesquelles reposent leur responsabilité actuelle.

Participants

- Marie Laperdrix, Conservateur du Patrimoine, Cheffe du service des archives des Ministères de l'Economie et des Finances et de l'Action et des Comptes publics.
- Noé Wagener, Maître de conférences en droit public à l'Université Paris Est Créteil.
- Intervenant du réseau des Missions des Archives de France en ministère.

Animation : Claire Scopsi et Rosine Lheureux